

SUJET  
N°5FAIRE DE VOS PARTENARIATS AVEC LES  
ONG LOCALES UN ATOUT EN MATIÈRE DE  
GESTION RESPONSABLE DES DONNÉES

Il s'agit d'une vue d'ensemble de toutes les bonnes pratiques qu'une ONG peut avoir avec ses partenaires locaux (qui sont réalisables avec les contraintes habituelles du terrain). Cela présente les différentes dimensions que vous devriez examiner (administrative, montée en compétences, techniquement, etc).



## BONNES PRATIQUES

- Inclure l'approche de la gestion responsable des données dans la discussion au début du partenariat et dans le protocole d'accord
- La codification des données est une bonne pratique que le partenaire local doit être encouragé à adopter
- Sensibiliser aux pratiques de protection des données, par exemple à la manière de partager les données
- Définir une chaîne de communication et clarifier les rôles et les responsabilités dans le cadre du partenariat
- Identifier les mesures à prendre en matière de gestion responsable des données, notamment en ce qui concerne les processus de collecte et de partage des données, par exemple au moyen d'une feuille de route
- Disposer d'un outil harmonisé plutôt que d'une base de données unique et identifier les rôles dans la collecte des données afin d'éviter la duplication des efforts et la lassitude des bénéficiaires
- Dressez la liste du type de données à collecter et de tous les éléments de données personnelles et/ou sensibles
- Décrire les risques et menaces potentiels de toutes les activités de traitement des données du projet, telles que le partage, avec le partenaire



## PRATIQUE À ÉVITER

- Partage de données en dehors du cadre du protocole d'accord
- Base de données interne/externe partagée par le partenaire sans mesures de sécurité
- Proposer aux ONG locales des outils inadaptés ou difficiles à utiliser, ce qui peut entraîner des abus et des problèmes de protection des données
- Réduire l'importance du partage des données dans le partenariat et les risques qui y sont associés